



Avis de QVLB sur le Plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France 2017-2020

L'enquête publique se déroule du 18 septembre au 15 novembre 2017

L'association Qualité de Vie de La Borde est une association loi de 1901 créée en 1992 et agréée association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009.

L'association a pour but :

A - de s'intéresser à tous sujets qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement, dans le département des Yvelines et les départements limitrophes et d'une manière générale prendre toute initiative et engager toute action pour un développement harmonieux au profit des habitants concernés.

B - de s'intéresser à tous sujets touchant la qualité et le cadre de vie, l'environnement, l'activité économique, sociale et culturelle des habitants du quartier de la Borde à Montesson, et d'une manière générale prendre toute initiative et engager toute action pour un développement harmonieux du quartier.

Avis de QVLB

Etant donné la complexité et le volume du dossier présenté, QVLB, pour émettre son avis sur le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Ile-de-France 2017-2020, se base principalement sur le résumé non technique du projet de PPA et l'infographie du PPA.

Au vu de ces différents éléments QVLB considère que:

- Le PPA n'est pas assez ambitieux en termes d'objectif à atteindre, puisqu'il prévoit que la qualité de l'air en Ile de France sera conforme aux valeurs limites européennes seulement en 2025 et il n'a pas comme objectif le respect des valeurs cibles.
- La preuve n'est pas apportée qu'avec les actions préconisées l'on puisse atteindre la conformité aux limites européennes.

Qualité de vie de la Borde

Association Loi 1901 agréée de protection de l'environnement arrêté n° 98-079/duel du 3 avril 1998 (en cours de renouvellement)

Association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009

- Siège social : 3 avenue Molière 78360 Montesson
- Courriel : qvlb@qvlb-montesson.fr
- Site internet : www.qvlb-montesson.fr
- tél : 01 39 13 07 11
- Page :1/3

- Les actions prévues pour réduire la pollution ne sont généralement qu'incitatives et non contraignantes, ce qui permet de douter de leur efficacité.

Voici nos observations relatives aux différents secteurs d'activités

Pour le secteur agricole : les actions de formation, d'études et de création de comités Théodule ne servent, en général, qu'à remettre les actions contraignantes aux calendes grecques.

Pour le secteur transport: des efforts modestes sont faits pour encourager les automobilistes à abandonner le diesel. En cas de report important du diesel sur l'essence, il conviendrait de mesurer son impact sur l'augmentation des polluants spécifiques à l'essence. L'intérêt de ce transfert de polluants doit, de plus, être estimé au regard du bénéfice santé.

Pour l'incitation à prendre les transports en commun et à favoriser les circulations douces (création de pistes cyclables et de garages vélos) on ne peut qu'être d'accord. Par contre, si le maillage des transports en commun a atteint un niveau acceptable pour permettre le report modal voitures/transports en commun dans le Grand Paris, c'est loin d'être le cas dans la grande couronne et en particulier dans les Yvelines. Les investissements sont prioritairement dirigés vers les transports en commun en radiale (banlieue vers Paris) par rapport aux tangentiels (banlieue - banlieue). Il suffit pour s'en convaincre de constater les reports successifs et l'incertitude qui plane toujours sur la réalisation de la tangentielle Nord T11. Ce n'est pas avec les J.O. de Paris que cela va s'arranger. Le transport automobile va donc continuer de croître en grande couronne avec les conséquences induites sur la pollution.

Secteur Résidentiel et Tertiaire : Le PPA cite les deux modes de chauffage les plus polluants : le bois et le fioul. Pour le fioul, c'est très clair, il préconise de changer de type d'énergie. Pour le chauffage au bois il préconise de simplement prendre du bois labellisé et d'utiliser un insert ou un poêle Flamme verte. Néanmoins il indique "*En cas de pics de pollution aux particules en hiver, évitez d'utiliser le chauffage au bois*" (et comment se chauffe-t-on pendant les jours de pics de pollution?).

Le chauffage au bois est tout aussi polluant, si ce n'est plus (particules) que le fioul. Les habitants sont déjà encouragés à utiliser ce type de chauffage avec les taxes uniquement sur l'électricité, le gaz et le fuel. Avec l'avis du PPA sur le bois de chauffage, cela conduira à une pollution beaucoup plus importante qu'actuellement pour le secteur résidentiel et tertiaire. En effet, il convient de rappeler que selon AirParif : "Le bois ne représente que 5% de la consommation énergétique en combustibles utilisés pour le chauffage résidentiel en Ile de France (...) mais il est responsable de 84% des émissions de particules fines du chauffage résidentiel". Le PPA doit donc impérativement déconseiller l'utilisation du chauffage au bois comme il le fait pour le fioul.

Secteur transport aérien : Les trois actions retenues pour le transport aérien : diminuer l'utilisation des APU (moteurs auxiliaires de production d'énergie) et les émissions des véhicules de service au sol, réduire les émissions des avions lors de leur roulage au sol et améliorer les connaissances des émissions des avions. Ces trois actions sont, elles aussi, insuffisantes au regard de l'impact de ce mode de déplacement sur la qualité de l'air et sur le climat via ses émissions de GES au sol et en vol. Les émissions des avions et services annexes sont faibles par rapport aux émissions lors du décollage et atterrissage, qui dépassent

largement les limites réglementaires pour les oxydes d'azotes. Puisqu'on ne peut filtrer la poussée des moteurs à réaction et que la croissance du trafic aérien est en constante augmentation (de 3 à 4 % l'an), le transport aérien va être le seul des secteurs à contribuer de plus en plus à la dégradation de la qualité de l'air.

Au regard de ces considérations l'association Qualité de vie de La Borde émet un avis défavorable concernant le projet de PPA 2017-2020

Montesson, le 6 novembre 2017



Michel Angérard
Président d'honneur



Jacques Perdereau
Président